

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Provins
Canton de Bray-sur-Seine
Commune de **GOUAIX**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2021**

Le samedi 10 avril deux mil vingt et un à neuf heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en visio-
transmission, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FENOT, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Paul FENOT, Mme Françoise CHANTRAIT, M. Joël GRIFFE, Mme Laue VERRIER, M. Pedro TAUSTE, Mme Jacqueline LISSA, Mme Marie-Claire DANTIGNY, M. Jean MICHOT, Madame Hélène LEONARD, M. Michel ROUSSEL, M. Razak IDRISOU, Mme Stéphanie GANDOIN, Mme Sandrine LEDEUX, M. Cédric LESAGE, M. Kevin REGINARD formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Monsieur Jean-Paul FENOT a donné pouvoir à Mme Françoise CHANTRAIT (de 10h00 à 10h25)

Absents : /

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MICHOT

Date de convocation : 02/04/2021

Date d'affichage : 02/04/2021

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2021
- 2) Affectation du résultat du budget de la commune
- 3) Approbation du compte administratif 2020 du budget de la commune
- 4) Approbation du compte de gestion 2020 du Trésorier
- 5) Vote du taux des impôts
- 6) Subventions attribuées aux associations
- 7) Admissions en non-valeur
- 8) Vote du budget primitif 2021 de la commune
- 9) Affectation du résultat du budget assainissement
- 10) Approbation du compte administratif 2020 du budget assainissement
- 11) Approbation du compte de gestion 2020 du Trésorier
- 12) Vote du budget primitif 2021 du budget assainissement
- 13) Tarifs des repas de la cantine scolaire
- 14) Tarifs du Centre de Loisirs
- 15) Tarifs de l'accueil périscolaire
- 16) Projet de valorisation écologique et pédagogique d'espaces verts par l'AGRENABA
- 17) Biens vacants sans maître
- 18) Modification de la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de 29h30 à 32h
- 19) Création de 3 postes d'adjoint d'animation non permanents

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2021

Madame GANDOIN signale une erreur au niveau du vote du loyer pour l'entreprise MULTIPLANS Services. Il manque un nom. Il est pris note de cette remarque

Le procès-verbal n'apportant pas d'autres remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le budget 2020 a été voté très tard dans l'année, le conseil municipal a été installé en juin 2020. Beaucoup d'entreprises n'ont pas pu travailler et honorer leurs engagements. Des subventions n'ont pas pu être demandées. Le contrat rural 2020-2021-2022 n'a pas pu commencer en 2020 et va se dérouler sur deux années - 2021 et 2022.

En fonctionnement, il y a eu des dépenses supplémentaires liées aux règles d'hygiène mises en place pour faire face à l'épidémie de COVID 19. Le foyer rural n'a pas été loué et les services à l'enfance ont été perturbés. Nous avons eu des dotations de masques de la part du Département et de la Région. Les charges de personnel ont un peu baissé suite au départ d'un agent.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame CHANTRAIT pour la présentation des documents budgétaires.

2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Madame CHANTRAIT passe en revue les différentes réalisations 2020 du budget de la commune et confirme que les charges de personnel ont baissées. En ce qui concerne les autres comptes, il n'y a pas eu d'augmentation substantielles.

Le maire s'étant retiré pour le vote du compte administratif, celui-ci est approuvé à l'unanimité : 14 voix « pour ».

3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU TRESORIER

Madame CHANTRAIT précise que le compte de gestion du Trésorier présente les mêmes résultats de clôture que le compte administratif de la commune.

Approuvé à l'unanimité (15 voix « pour », le maire ayant réintégré l'assemblée)

4) AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Considérant que le compte administratif 2020 présente :

- Un excédent de fonctionnement de 1 069 292,81 €
- Un excédent d'investissement de 137 156,68 €
- Un solde au titre des restes à réaliser de +16 813,72 €

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE d'affecter le résultat comme suit :
au compte R 002 de la section de fonctionnement : 1 069 291,81€
au compte R 001 de la section d'investissement : 137 156,68 €

5) VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la disparition de la taxe d'habitation et pour ne pas pénaliser les communes, sur l'année 2021, la part départementale de 18% sur les propriétés bâties a été ajoutée à la part communale de 13,50%, ce qui représente un taux de 31,50% pour 2021.

I Il est proposé de ne pas augmenter les impôts pour 2021.

Approuvé à l'unanimité

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de les maintenir pour l'année 2021, comme suit :

Taxes	Taux année N-1	Taux année 2021	Bases	Produit fiscal
Taxe foncière (bâti)	13,50	13,50 + 18 = 31,50	1 259 000	396 585
Taxe foncière (non bâti)	28,32	28,32	68 100	19 286
CFE (cotisation foncière des entreprises)	19,22	19,22	351 500	67 558
Total				483 429

6) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer les subventions au titre de l'année 2021, comme suit :

Associations	Montant de la subvention
ADMR de Bray-sur-Seine	100,00 €
Association Service d'Aide à Domicile Bassée Montois	100,00 €
Comité de Jumelage Bray-Bassée-Montois	50,00 €
Coopérative de l'école élémentaire	500,00 €
Coopérative de l'école maternelle	300,00 €
Foyer Rural	1 000,00 €
Les Lutins de Gouaix	200,00 €
ICL	400,00 €
Pôle Autonomie Territorial de Provins	700,00 €
Restaurants du Cœur	100,00 €
Secours Catholique	50,00 €
Secours Populaire	50,00 €
Ti' Gouaix	300,00 €
Syndicat de chasse de Gouaix	50,00 €
Comité Bassée Montois du Souvenir Français	100,00€
TOTAL	3 900,00 €

DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits à l'article 6574 du budget principal 2020.

7) ADMISSIONS EN NON VALEUR

Madame CHANTRAIT informe l'assemblée que la commune a été saisie d'une liste d'impayés pour un montant total de 3 771,16€

Approuvé à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE d'admettre en non-valeurs les différents impayés pour un montant total de 3 771,16 €, suivant l'état annexé à la présente délibération.

Départ de M. FENOT

8) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif de la commune pour l'année 2021, comme suit :

	Section Fonctionnement	de	Section d'Investissement
Dépenses	1 163 592,81€		728 467,13€
Recettes	1 163 592,81€		728 467,13€

9) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2020 du service public de l'assainissement, arrêté comme suit :

Section	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Section d'investissement	31 215,45 €	54 005,85 €	-22 790,40 €	+105 153,00 €	+119 687,98 €
Section d'exploitation	49 460,43 €	24 327,14 €	+25 133,29 €	+255 703,65 €	+266 926,23 €
Totaux	€	€	+25 757,56 €	+360 856,65 €	+386 614,21 €

Le Maire quitte la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE, par 14 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Compte Administratif du service public de l'assainissement pour l'exercice 2020.

10) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT PRESENTE PAR LE TRESORIER

Il est proposé aux membres du conseil Municipal :

D'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du service public de l'assainissement pour le même exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion du service public de l'assainissement pour l'exercice 2020.

11) AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Considérant que le compte administratif 2020 présente :

- un excédent de fonctionnement de 292 059,52 €
- un excédent d'investissement de 96 897,58 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

compte R002 de la section de fonctionnement : 292 059,52

compte R001 de la section d'investissement : 96 897,58€

retour de M. FENOT à 10h30

12) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif du service de l'assainissement pour l'année 2021, comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	338 375,93€	178 117,67€
Recettes	338 375,93€	178 117,67€

13) TARIF DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de maintenir les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2021/2021, comme suit :

Objet	Tarifs à compter du 01/09/2020
Tarif normal	4,60 €
Tarif inscription faite en dehors du délai de commande des repas	5,60 €

14) TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de fixer les tarifs de l'accueil de loisirs pour l'année 2020/2021 comme indiqué ci-dessous

Revenus Mensuels	Journée complète avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Tarif réduit applicable pendant les vacances scolaires pour une semaine complète, soit 5 journées complètes
Jusqu'à 1 067 €	7,55 €	3,80 €	5,85 €	34,25 €
1 068 € à 1 500 €	10,05 €	4,60 €	6,15 €	46,25 €
1 501 € à 2 000 €	10,65 €	4,90 €	7,05 €	49,25 €
2 001 € à 2 500 €	11,35 €	5,10 €	7,65 €	52,25 €
2 501 € à 3 000 €	13,05 €	5,50 €	8,05 €	60,25 €
3 001 € à 3 500 €	14,05 €	6,00 €	9,05 €	64,25 €
3 501 € à 4 000 €	15,05 €	6,50 €	9,55 €	69,25 €
Plus de 4 000 €	16,05 €	7,00 €	10,05 €	73,25 €
Hors commune	18,05 €	8,00 €	12,05 €	82,25 €

DIT que les familles hors commune pourront bénéficier des tarifs identiques à ceux des habitants de Gouaix dans le cas où leur commune aura signé une convention avec la Commune de Gouaix. Dans le cas contraire, les tarifs « hors commune » s'appliqueront. DIT que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2021.

15) TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2021/2022, comme indiqué ci-dessus.

Service	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Accueil matin	2,55 €	2,55 €	2,55 €	2,55 €
Accueil soir	3,55 €	3,55 €	3,55 €	3,55 €

16) PROJET DE VALORISATION ECOLOGIQUE ET PEDAGOGIQUE D'ESPACES VERTS

Il s'agit d'un projet porté par l'AGRENABA consistant à réaménager l'ancien stade.

Monsieur le Maire propose de reporter ce point car la commune connaît actuellement des actes de vandalisme et un tel projet ne peut pas voir le jour tant que les coupables ne sont pas retrouvés. Mais le projet n'est pas pour autant abandonné.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un déploiement de la vidéo surveillance va être nécessaire.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de reporter ce projet.

17) BIENS VACANTS SANS MAITRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

S'ENGAGE à lancer la procédure de recherche de bien vacants et sans maitres piloté par l'AGRENABA et financé par la DRIEE IDF

AUTORISE le Maire à signer des ORE (Obligations Réelles Environnementales) d'une durée emphytéotique avec l'AGRENABA pour la gestion durable de ses futures parcelles.

18) MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE, de 29h30 à 32h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de porter, à compter du 1^{er} mai 2021, de 29h30 à 32 heures la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe.

DIT que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

19) CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION NON PERMANENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer trois emplois non permanents d'Adjoint d'Animation pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

DECIDE que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint d'Animation Territorial.

DECIDE que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 7 juillet 2021

DIT QUE Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Le Maire,
Jean-Paul FÉNOT



